



Entre **Juine**  
et **Renarde**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Communautaires

Etréchy, le 06 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la convocation au Conseil Communautaire pour une réunion le 15 décembre prochain et pour laquelle un seul point figure à l'ordre du jour.

Ce point concerne le « Contrat de ruralité 2017-2020 ».

Résultant d'une décision prise par le Comité interministériel aux ruralités le 20 mai 2016, il a été donné lieu à une circulaire ministérielle le 23 juin 2016 transmise le 4 juillet suivant par la Préfecture de l'Essonne pour sa mise en œuvre.

Très rapidement, les services ont entrepris de préparer les termes d'un futur contrat, en procédant dans un premier temps au récolement des projets communaux.

Pour la suite, plusieurs réunions de travail ont été organisées, avec la participation de M. Touzet et Mme Dubois.

Enfin, la mise au point de ce document a donné lieu à plusieurs réunions avec les services de l'Etat et du Conseil Départemental.

L'objectif de ce document est d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes, en association avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Il traduit des engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. En contrepartie, ces projets peuvent être éligibles à subvention (DETR, FSIL, etc) selon leur nature et dans la limite de l'enveloppe de crédits dédiés par l'Etat à cet effet. Il est donc important de le déposer au plus vite pour s'assurer de la disponibilité desdits crédits.

Finalement, ce projet de contrat a été jugé suffisamment élaboré pour être proposé à la signature.

Cette signature est prévue pour le 16 décembre prochain. Il s'agira alors du premier contrat de ruralité signé en Ile-de-France.

Ce projet est joint en annexe, dans son état (sachant que des navettes CCEJR / Etat sont toujours en cours pour une mise au point d'achèvement).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Marc FOUCHER

